



MAIRIE
DE
BUISSON
84110

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 20 octobre 2025 à 20h.

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Dominique LE CRONC, Mireille DUCLOS-TORTEL, Sylvie PUEHLONG, Christine SERRET.

Messieurs Bernard LIS, Philippe PUIGMAL,

Représentés :

- Evelyne MALET par Dominique LE CRONC,
- Vincent ROCHETTE par Chantal FRITSCH.

Excusés : Florence CHOPIN, Marc COUCHE.

Secrétaire de séance : Philippe PUIGMAL

Le quorum est atteint (présents 7, votants 9)

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV du CM du 6 octobre 2022
Approuvé à l'unanimité des présents

2. Demande de subvention au titre des Fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux pour la pompe à chaleur.

Dans le cadre de l'installation de la pompe à chaleur (9 977.34€ HT soit 11 972.81€ TTC), le conseil municipal approuve la demande de subvention au titre des Fonds de concours de la Communauté de Communes Vaison Ventoux, à hauteur de 2 958€.

Approuvé : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 9

3. Décision modificative pour les travaux de mise en sécurité de la maison rue de la croisière.

Depuis 2024 j'ai contacté Madame Donaldson et je l'ai mise en demeure de réaliser les travaux de mise en sécurité ou de vendre au montant évalué par les domaines.

Malgré toutes les relances et n'ayant pas de réponse de sa part, j'ai saisi le Tribunal Administratif le 10 octobre pour la désignation d'un expert qui a été désigné le jour même. Monsieur Martella désigné expert du Tribunal nous a convoqué le 13 octobre sur le site. Madame Donaldson ne s'est pas présentée à la convocation de l'expert et à défaut de réalisation des travaux, la commune a l'obligation de se substituer au propriétaire pour mettre fin au péril.

La commune payera l'entreprise et le trésor public se chargera du recouvrement de la somme engagée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents, la décision modificative comptable pour engager ces travaux.

Approuvé : Contre = 0 Abstention = 0 Pour = 9

4. Questions diverses

La secrétaire

Mireille DUCLOS-TORTEL



Le Maire

Chantal FRITSCH